

Protocole d'accord et, partie adverse

Par olireve, le 15/03/2016 à 11:23

Bonjour,

Je suis en litige avec une société d'installation de cheminée et de poêle.

Après moult péripétie, un protocole d'accord a été signée. Les travaux de "mise aux normes" ont été effectué.

Hors, leur mise aux normes est douteuse (tampon du té de ramonage ne pouvant être retiré etc..)

, des pièces entrant dans le protocole d'accord n'ont pas été fournie (papier en responsabilité etc...)

Une fois leur papier d'assurance obtenue, je pourrais la faire jouer.

Je n'ai pas le protocole d'accord signé par la partie adverse et, mon avocat après plusieurs demandes auprès de celui-ci ne me les a pas communiquées.

Je soupçonne aussi mon avocat d'avoir fait une erreur.

Est-il possible d'obtenir ces pièces auprès de la partie adverse ? sans passer par mon avocat.

bien à vous,